EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 18

QUARTIER SAINT-JEAN - PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF POUR L'ATTRIBUTION D'UN ACCORD CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE - CONSTITUTION D'UN JURY

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Contexte

Par délibération du 23 juin 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, a donné mandat à la Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne pour mener une procédure de dialogue compétitif afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine chargée d'accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre, sur le long terme, d'un plan guide d'aménagement du secteur « Saint-Jean ».

Cette mission fera l'objet d'un accord cadre mono-attributaire d'une durée estimée à 8 ans.

Au regard de complexité de l'opération et de la spécificité de la procédure, il vous est proposé la constitution de deux instances dédiées :

- **Le jury,** objet de la présente délibération, chargé d'émettre un avis motivé sur le choix des 3 candidats invités à dialoguer et sur les offres finales remises par ces 3 candidats à l'issue du dialogue,
- **La Commission d'Appel d'Offre** (CAO) chargée d'attribuer le marché dont la constitution fait l'objet d'une élection à travers une délibération spécifique.

Le jury « dialogue compétitif Saint-Jean »

Le jury est constitué dans l'esprit des dispositions de l'article 89 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins 1/3 des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente. Par ailleurs, les membres élus de la CAO font partie du jury.

Il est donc proposé la composition suivante **:**

- Monsieur le Maire ou son représentant, Président du Jury à voix délibérative,
- Les 5 membres, élus de la CAO spécifique « Dialogue compétitif Saint-Jean ».

Des personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet de la procédure :

- M. le Vice-Président en charge de l'urbanisme de Clermont Auvergne Métropole,
- M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun, ou son représentant,

- M. le Préfet, ou son représentant,
- Un représentant de la SNCF.

1/3 de personnalités ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats :

- M. Yves Bories, architecte conseil de la Ville de Clermont-Ferrand
- M. le Président de l'ordre Régional des Architectes, ou son représentant
- Un technicien expérimenté d'un autre territoire
- Deux architectes-urbanistes
- Un paysagiste

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de prendre acte de la composition du jury « Dialogue compétitif Saint-Jean » dont les membres seront désignés par arrêté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à indemniser les membres du jury représentants les maîtres d'œuvre, si la demande est faite, à hauteur d'un forfait de 500 € HT par demi-journée de présence ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à indemniser les candidats à hauteur de 70 000 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la procédure de dialogue compétitif.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD